

Contrat 'Pommes-poires' : Maison Gaillard

Concernant la récolte 2019, la procédure calamités agricoles a abouti puisque nous avons perçu 4875,43 € correspondant à 30% du montant total de l'indemnité, le reste devrait suivre dans les prochains mois.

La récolte 2020 est prometteuse, il va simplement falloir qu'il pleuve !

Pour la boutique, comme tous les points de vente à la ferme, nous avons dû faire face à une augmentation importante de la fréquentation.

Nous avons embauché 2 personnes à temps partiel pour nous aider à passer le cap.

Pour la production, le confinement n'a pas eu d'incidence car nous n'avions plus de fruits à vendre.

Nous avons planifié la plantation de 2 hectares de poiriers en mars et nous avons été confronté à un problème de main d'œuvre.

Aucun des 3 salariés qui devaient participer à la plantation n'était disponible :

- Sebastian a dû être bloqué chez lui « en quinzaine », sa femme ayant les symptômes du coronavirus,
- Andrzej était arrêté suite un accident du travail,
- Son fils Dominik, venant de Pologne, n'a pas pu franchir la frontière et s'est retrouvé bloqué en Allemagne.

Nous avons envoyé un mail aux AMAP partenaires et nous avons pu constituer une jeune équipe de 7 personnes pour réaliser la plantation.

Nous avons eu un peu la pression, il y avait près de 3000 arbres en jauge en attente d'être plantés

Photo prise par Jean-Marc le 2 avril, date de la fin de la plantation des 2900 poiriers. Trois jours auront été nécessaires, ça restera un merveilleux souvenir pour tous.



De gauche à droite Mathilde qui signe le V de la victoire, Emir sur la roue avant droite du tracteur, Silouane aux commandes du tracteur, Mayeul méconnaissable avec sa capuche et ses lunettes, Pierre (assis), Jacques (derrière Pierre), Emilio avec son bonnet qui atteste de la vigueur du vent d'est et Alassane qui travaille avec nous depuis le début du mois de mars.

Je vous souhaite une belle AG 2020.

Jean-Marc & Dominique